Trente-quatrième Année. — N° 142 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. MERCREDI 22 MAI 1889

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17—A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre Dame-des-Victoires 34, à Bruxelles, l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 21 MAI 1889

LES SÉANCES DE LUNDI

Le Sénat continue a mettre des ministres en minorité.

Après MM. Constans et Tirard, M. Spuller a été battu lundi à propos de la loi militaire.

Il s'agissait du paragraphe 2 de l'article 23.

M. Bardoux avait présenté un amendement tendant à accorder une dispense aux instituteurs laïques ou congréganistes ayant contracté l'engagement de servir pendant dix ans dans les écoles d'Orient.

L'Allemagne, l'Angleterre et l'Italie ont fait de grands sacrifices à ce sujet.

M. Spuller a refusé de suivre nos voisins dans cette voie, « pour ne pas augmenter les dissensions existant entre la Chambre et le Sénat. »

Les membres de la Chambre haute n'ont pas été émus par cette prière, et ils ont voté contre M. Spuller.

Cela ne tire pas à conséquence, ils le savent.

Pour obtenir leur pardon, ils ont repoussé un amendement présenté et fort bien défendu par M. le général Robert, sur le service des séminaristes.

L'honorable sénateur de la Seine-Inférieure tenait ce raisonnement très logique: en temps de guerre, les séminaristes seront versés dans le service de santé : dès lors, quel intérêt y a-t-il à leur apprendre, en temps de paix, le maniement des armes? Il y a l'intérêt électoral. La réponse eût été faite s'il s'était trouvé un sénateur républicain assez franc ou assez indépendant.

A la Chambre, M. Delisse, député conservateur, a demandé que l'examen des viandes fraiches, importées de l'étranger en France, ait toujours lieu au bureau de douane de la frontière par où se fait l'introduction, tandis que le règlement d'administration publique qui a été rendu en exécution de la loi sur la matière fiscale prescrit l'examen à Paris pour les viandes étrangères à destination de la capitale.

M. Constans a répondu qu'il ne peut changer une réglementation arrêtée par le Conseil d'Etat, le Conseil consultatif d'hygiène de France et le ministère du commerce. Il y a là une erreur que M. de Mackau a relevée, mais l'ordre du jour pur et simple a été adopté.

Voilà les agriculteurs français bien avancés !

LA NOUVELLE LOI MILITAIRE

ET LES MISSIONS CATHOLIQUES

Nous avons aujourd'hui sous les yeux la brochure de S. Em. le cardinal Lavigerie, dont nous avions récemment annoncé la prochaine publication. Elle porte pour titre : *La nouvelle loi militaire et les missions catholiques françaises à l'étranger. — Lettre de S. Em. le cardinal Lavigerie, archevêque de Carthage à Monsieur le président de la République française.*

Au début de cet écrit, Son Eminence après avoir déclaré « n'avoir rien à ajouter à ce que plusieurs de NN. SS. les évêques de France ont, avec autant de fermeté que d'éloquence, dit relativement aux effets de la loi sur l'armée dans la mère-patrie », ajoute : « Mais ils n'ont pas eu à s'occuper directement des conséquences déplorables qu'aurait cette loi au point de vue de nos missions catholiques à l'étranger. A ce titre, néanmoins, elle doit alarmer, à bon droit, les évêques qui ont la charge de les diriger et de les établir. »

En ma qualité donc de l'un des anciens et du plus élevé en dignité des missionnaires de France je crois devoir prendre aujourd'hui publiquement la parole, et vous dire respectueusement, une fois de plus, monsieur le président, devant le pays tout entier, ce que j'ai eu l'honneur de vous dire, deux fois déjà, en particulier.

Je ne puis me résigner à désespérer du succès d'une démarche aussi grave; mais si je pouvais contribuer à sauver des institutions qui importent si grandement à l'Eglise et à mon pays, j'aurais sauvé ce à quoi je tiens, personnellement, par-dessus tout : ma conscience et mon honneur. L'histoire ne pourra pas, du moins, dire que l'immense troupeau qui nous est confié au dehors n'a trouvé personne pour le défendre.

En mon nom et au nom des autres évêques français placés à la tête des missions, je viens vous exposer le tort irréparable que causerait à notre patrie l'adoption de la loi nouvelle.

Je ne prie me permettre d'être aussi long que cela serait peut être utile, car je désire, avant tout, que ma lettre soit lue; mais je parlerai assez clairement et j'en dirai assez, je l'espère, pour convaincre tous les bons esprits et porter leur patriotisme à user des moyens d'influence dont il dispose, pour éviter à la France un malheur public.

Pour cela il me suffira d'exposer :

1° Ce que sont, en ce moment, dans le monde, au point de vue de notre influence nationale, les missions catholiques françaises ;

2° Comment le projet de loi militaire amènerait la destruction des missions catholiques françaises dans le monde ;

3° Quelles conséquences politiques aurait, au dehors, la suppression des missions françaises, et, en particulier, quels sont, à cet égard, les projets de l'Italie et de l'Allemagne ;

4° Enfin, quelle conclusion pratique il faut tirer de ce travail.

Voici sa pressante conclusion, venant après un avertissement patriotique où le cardinal signale les adversaires politiques de la France comme prenant d'avance toutes leurs mesures pour s'emparer des missions catholiques françaises « le jour où la loi française, en empêchant le recrutement des missionnaires, en aura ouvert définitivement les portes à l'Allemagne et à l'Italie ».

Il résulte de ce qui précède que jamais, à aucune époque, les missions françaises n'ont eu ni une expansion ni une importance semblables à celles qu'elles ont aujourd'hui ;

Que si la loi militaire est adoptée telle qu'on la présente au Sénat, ces missions sont ruinées sans retour ;

Et enfin, que les nations rivales de la France se préparent à hériter de ces propres œuvres et à s'emparer de leur influence, au jour où elle commettra la faute irréparable que les passions religieuses lui préparent.

Mais ce crime, le commettra-t-on, du moins, pour un autre intérêt de quelque importance?

Je l'ai établi plus haut : le nombre des soldats enlevés à l'armée française par le clergé des missions ne dépasse pas, en tout, trois mille hommes; ce qui, pour la durée moyenne à laquelle on peut estimer la vie d'un missionnaire, ne fait pas deux cents prêtres par année.

C'est donc pour faire entrer deux cents hommes de plus sous les drapeaux que nos missions vont être détruites, non pas tant même au profit des passions impies qui les poursuivent qu'au profit de l'Allemagne et de l'Italie.

Je demande, une fois encore, si ce ne sera pas là un crime aux yeux de nos successeurs, et s'il est permis d'y prendre part, même par son silence.

Je n'ajouterai plus qu'un seul mot.

Au milieu des divisions qui conduisent peu à peu notre pays au chaos et à l'impuissance au dedans et lui font perdre au dehors de son ancien prestige, le seul vœu que puissent former, en ce moment, les Français dignes de ce nom, c'est de voir disparaître tant de divisions et de haines, ou tout au moins de ne pas les voir s'accroître encore. Ils souhaitent que les élections qui s'approchent permettent enfin à tous ceux qui gardent le sentiment vrai du patriotisme, de s'unir sur un terrain commun pour y faire face à l'anarchie.

Etrangers, en principe, aux luttes des partis, et plaçant au-dessus de tout leur foi et leur patrie, les catholiques forment ce vœu plus ardemment encore et ne demandent, pour donner leurs voix à ceux qui les sollicitent, que de les voir respecter enfin leur conscience et leur culte.

Mais je ne crois pas me tromper, monsieur le président, en affirmant que la loi militaire, conçue comme elle l'est, dans un esprit d'opposition passionnée contre la religion et le clergé, n'empêchera pas, si elle est votée, cette union nécessaire. Jamais les catholiques de France n'accepteront de donner leurs voix à ceux qui auront ainsi ruiné leurs missions. Ils ont là tout un passé de services et de gloire, des légions d'apôtres, de savants, de martyrs. Ils ne verront pas, sans indignation, la France spoliée de cet héritage par les mains de ses propres fils.

C'est en Afrique que j'écris, il est vrai, et ce n'est pas aux fidèles de la mère-patrie que s'adresse mon ministère; mais on ne manquera pas de leur signaler en France les auteurs d'une semblable honte. Ils comprendront dès lors qu'ils ne peuvent, ni en conscience, ni en honneur, les accepter pour leurs candidats. Dans le morcellement et l'incertitude de l'opinion, cela suffit, à coup sûr, pour donner ou ravir la majorité à un parti.

Je ne doute pas que cette considération ne soit de nature à frapper des esprits qui cherchent, non la satisfaction de passions haineuses, mais les intérêts, l'honneur et la paix du pays.

C'est dans ces sentiments, monsieur le président de la République, et avec une haute modération, que j'ai l'honneur de me dire,

De Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur.

† CHARLES, CARDINAL LAVIGERIE,
archevêque de Carthage et d'Alger.

Alger, le 5 mai 1889.

A l'Exposition universelle

IV

LE PARC DU TROCADÉRO ET L'AQUARIUM

Le parc du Trocadéro ne sera pas la moindre curiosité de l'Exposition, beaucoup estimeront même qu'elle est, sinon la plus surprenante, du moins la plus attachante, la plus enivrante et la plus savoureuse.

Ce parc est un par chef-d'œuvre. Dessiné dans le goût anglais, avec de grandes divisions à la française qui le coupent en quatre parties régulière, il offre un mélange de courbes gracieuses et d'allées symétriques qui font la joie du regard.

Quatorze pavillons, vingt-cinq serres discrètement dissimulés sur cet emplacement énorme le meublent agréablement sans nuire à l'effet des pelouses, des parterres et des plates-bandes.

En descendant vers le pont d'Iéna, de chaque côté de la cascade sont ingénieusement disposés des fourrés bondés de rosiers de toutes nuances. On dit qu'il y en a plus de quatre mille pieds, et ce chiffre ne me paraît pas exagéré.

En avant de la cascade, six corbeilles sont remplies d'odorantes tulipes hollandaises.

Les pensées, les myosotis, les giroflées, les silènes, les rhododendrons et autres plantes décoratives sont dessimines un peu partout en massifs charmants; quant aux arbustes de toute essence qui, dans le courant de juin, seront tous en fleurs, c'est par milliers qu'il faudrait les chiffrer.

Et cependant, tout cela n'est que l'accessoire.

Les serres, les pavillons, les hangars, les tentes qui commencent à se garnir seront bien une autre merveille, car ils contiendront toute la flore française, toutes les expositions des horticulteurs belges si unanimement célèbres, celles des horticulteurs hollandais non moins renommés et la féérique exhibition de plantes exotiques du Japon, où l'on trouvera une flore tout à fait inconnue et des plus curieuses.

Aussi, sur ce coteau du Trocadéro si bien exposé, on conçoit que, dans leur floraison, toutes ces collections d'arbres, d'arbustes et de fleurs formeront un jardin d'une beauté sans pareille dépassant tout ce que l'imagination peut rêver.

Cette exposition de fleurs très curieuse atteindra surtout son apogée de la mi-juin à fin d'août; elle présentera cet avantage de se varier, de se transformer à l'infini, car de quinzaine en quinzaine, le parc sera en partie renouvelé, et les onze concours horticole qui se succéderont ici pendant la durée de l'Exposition y amèneront constamment les échantillons des produits les plus divers, les plus changeants de la culture horticole.

Aussi, ce parc, avec sa grande nappe d'eau, ses cascades murmurantes, ses ombrages, et la fraîcheur des millions de plantes épanouies qui s'y succéderont pendant ces six mois, ce petit coin-là, il une oasis idéal où l'on aimera souvent à venir se réfugier après les fatigues des courses prolongées dans les autres sections de l'Exposition.

Si, dans les ardeurs de juillet, l'oasis perd un peu de la fraîcheur souhaitée, l'aquarium, que tous les visiteurs de l'Exposition de 1878 connaissent, l'aquarium qui a été conservé et repeuplé, offrira un abri très recherché et très court. C'est vérifiablement avec joie qu'on le retrouvera dans ses rochers souterrains et que, sous les voûtes de ses grottes artificielles, on ira parcourir les aurisants tableaux aquatiques où sont accumulés les tanches découvrées, les carpes énormes, et où l'on admirera les processions de goujons et les anguilles tantôt remontant en serpentant à peine vers la surface des eaux, tantôt enroulées les unes sur les autres au fond du bassin, ou tapies en masses sous la feuillie de quelque roche.

L'aquarium du Trocadéro n'est pas seulement intéressant pour le flâneur qui cherche un peu d'ombre et une distraction nouvelle, il a un autre mérite; c'est, en temps ordinaire, un établissement scientifique où l'on donne des cours de pisciculture.

Les vingt-trois bassins qu'il contient, alimentés par les eaux de Vannes, renferment les principaux types des poissons d'eau douce. On poursuit en ce moment à l'aquarium des essais d'acclimatation et d'élevage du saumon de Californie, dont on voit de nombreux spécimens de tout âge. Chaque année, les jeunes saumons obtenus en quantité prodigieuse par voie de fécondation artificielle sont élevés jusqu'à ce qu'ils atteignent la taille de 12 centimètres, après quoi ils sont mis en liberté dans les affluents de la Reine. Il y a là une tentative intéressante qui mérite d'être remarquée et qui en cas de succès pourrait servir au repeuplement de nos rivières; — je parle bien entendu de celles dont les eaux ne sont pas voués à une éternelle solitude par les déjections industrielles.

Non loin de l'aquarium devait se trouver un puits de mine, avec ses bennes pour la descente des galeries souterraines donnant l'illusion d'une exploration au fond d'une fosse au charbon.

C'est là une attraction de nature à tenter la curiosité de la plupart des visiteurs de l'Exposition. J'ai gardé personnellement un très vif souvenir d'une descente semblable à la fosse Renard, à Deuxin, et cette promenade à quinze cents pieds sous terre, en plein royaume des ténèbres, tantôt à travers des galeries immenses, tantôt le long de veines où l'on ne se glissait qu'en rampant sur le ventre ou qu'on descendait étendu sur le dos en manœuvrant difficilement des pieds et des coudes, cette promenade, dis-je, avait laissé en moi une très vive impression. J'étais curieux de voir si l'illusion était suffisante pour donner, même approximativement, une idée de ces antres profonds creusés par les humains, » mais c'est bien vain.

Gardiens de la paix, employés de l'Exposition, chefs de service prendront tour à tour, restaient ébahis, et ne savaient rien de rien à ce sujet. Enfin, après bien des démarches, mille questions posées, j'apprends qu'on se propose, en effet, de donner cette petite distraction aux visiteurs; mais pour le quart d'heure, il n'y faut pas penser, rien n'est fait, ni peut-être commencé.

Nous reparlerons de cela dans quelques mois.

JULES DUTHIL.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du lundi 20 mai 1889

Présidence de M. MÉLINE, président

La séance est ouverte à 2 heures

L'inspection des viandes abattues

M. le Président. — La parole est à M. Delisse pour une question, à M. le ministre de l'Intérieur qui l'accepte, sur l'inspection des viandes abattues.

M. Delisse. — La loi du 6 avril 1887, modifiant le tarif général des douanes, en ce qui concerne les bestiaux et les viandes abattues, dispose que les viandes seront soumises à une inspection sanitaire dans les bureaux de douane, déterminés par un reglement d'administration publique.

Ce règlement a été édicté dans des conditions défectueuses. Il autorise l'introduction des viandes par les bureaux de douane des gares du Nord, de l'Est et de la gare St-Lazare.

Or la loi de 1887 a voulu que l'examen sanitaire des viandes eût lieu dans les bureaux-frontière.

Les droits sur les bestiaux ont été relevés, mais les viandes abattues continuent à entrer au droit insignifiant de 3 fr. les 100 kilogs; aussi les importateurs, pour profiter de cet avantage, ont imaginé les wagons frigorifiques. (Très bien ! à droite.)

Mais les viandes qui sortent de ces wagons doivent être presque immédiatement consommées et leur debit est limité aux environs du bureau frontière.

Or, en autorisant l'ouverture des wagons aux gares de Paris, cette difficulté a été levée et les importations ont pu se multiplier.

Il semble qu'on prenne à tâche de favoriser ces importations, alors que dans les pays étrangers, notamment en Angleterre, notre bétail est proscrit impitoyablement sous des prétextes sanitaires.

Sur d'autres points, on donne des primes aux exportateurs de bétail; c'est ce qui se passe dans la République Argentine, qui a voté des sommes considérables à cet effet pour le bétail importé, ainsi que les viandes séchées ou conservées par le système frigorifique.

Ces avantages sont préjudiciables à notre agriculture et aussi au Trésor public.

L'importation des viandes abattues a pris dans ces conditions des proportions considérables; elle est de 4,488,000 kilogrammes pour les quatre premiers mois de l'année, représentant une valeur de dix millions et demi.

Ce mouvement ne fera que s'augmenter; des marchés sont passés avec des maisons allemandes pour la livraison des moutons débités et conservés par le procédé frigorifique.

Cette importation présente en outre des inconvénients au point de vue de l'hygiène.

Des maladies existant au dehors; il est dangereux d'autoriser l'introduction des viandes abattues jusque dans Paris; c'est une question qui a sa gravité.

Le règlement de 1888 est donc contraire à la loi de 1887 et doit être relevé. (Très-bien, très-bien ! à droite)

Réponse de M. Constans

M. Constans, ministre de l'intérieur. — Après la loi de 1887, on s'est demandé ce qu'il fallait entendre par un bureau frontière.

Est-ce une frontière géographique ou une frontière douanière ?

Le Conseil d'Etat et le Conseil d'hygiène ont admis les bureaux de douanes et de la frontière et de l'intérieur.

L'examen se fait à Paris avec le plus grand soin.

D'autre part le conseil d'hygiène a considéré que les viandes examinées à la frontière pouvaient se détériorer en route; il a donc préféré l'examen au lieu de destination, c'est à dire à Paris.

Le ministre ne peut modifier cette situation.

Il faut changer l'article 2 de la loi de 1887, c'est la seule solution possible. (Très bien ! à gauche.)

M. Delisse. — L'article 2 a prescrit l'établissement à la frontière d'un bureau d'inspection sanitaire et il a été expliqué dans les discussions que les viandes étrangères devaient être arrêtées à la frontière même.

La Chambre a voulu consacrer le principe en laissant à un règlement d'administration publique le soin de déterminer les moyens.

Je le répète, il y a un grand danger à laisser pénétrer en France des animaux contaminés; on expose ainsi à la contagion le bétail français. (Bruit à gauche.)

La question transformée en interpellation

Je demande donc à transformer la question en interpellation pour qu'elle puisse recevoir la sanction d'un ordre du jour. (Très bien ! très bien ! à droite.)

M. Constans, ministre de l'intérieur. — D'après le Conseil d'Etat, l'examen des viandes congelées se fait dans de meilleures conditions à Paris qu'à la frontière.

Quant à l'interprétation des lois, elle n'appartient pas aux Chambres.

Le Conseil d'Etat s'est prononcé: il ne pourra être saisi de nouveau qu'en vertu d'un texte législatif. (Protestations à droite.)

L'incident est clos.

Discussion immédiate de l'interpellation

Quant à la question, la Chambre décide que l'interpellation de M. Delisse sera discutée immédiatement.

M. Delisse. — J'ai l'honneur de déposer l'ordre du jour suivant :

« La Chambre invite le gouvernement à établir à la frontière géographique le service sanitaire des viandes abattues et passe à l'ordre du jour. »

Intervention de M. Tirard

M. Tirard, ministre du commerce. — Je ferai remarquer que le règlement d'administration publique faisant corps avec la loi, ne peut être modifié par un ordre du jour ; il faut une loi nouvelle.

Le gouvernement ne saurait donc accepter l'ordre du jour.

M. le baron de Mackau. — La question a une importance spéciale en ce moment, où la consommation à Paris est plus considérable que jamais.

Le Conseil d'Etat a le droit de modifier ses règlements d'administration publique quand la nécessité s'en manifeste. (Très bien à droite.)

Or, l'intérêt de l'hygiène publique et celui du Trésor sont d'accord pour commander cette modification qui ne peut déplaire qu'à la spéculation. (Très bien, très bien, à droite. — Bruit à gauche).

Vote de l'ordre du jour pur et simple

Plusieurs membres à gauche demandent l'ordre du jour pur et simple, qui est mis aux voix et adopté par 275 voix contre 230.

Dépôt d'une proposition de loi d'urgence déclarée

M. Delisse. — En présence de l'attitude du gouvernement, je dépose une proposition de loi tendant à l'établissement du service d'inspection sanitaire à la frontière géographique.

Je demande la déclaration d'urgence.

L'urgence est déclarée par 318 voix contre 181.

Reprise de la discussion du budget

L'ordre du jour appelle la discussion du budget de 1889.

M. le baron de Soubeyran. — Le gouvernement devrait choisir un moyen d'emprunter moins onéreux que les obligations sexennaires.

Elles coûtent quatre pour cent tandis que le Trésor pourrait trouver de l'argent à 3 et demi.

Je me réserve de développer cette question quand le ministre des finances sera présent.

M. Camille Pelletan. — Toutes les réformes, tous les progrès sont forcément ajournés à la prochaine législature, mais il est intéressant de donner en chiffres exacts la situation véritable de nos finances.

En 1885, le pays était justement inquiet de cette situation; les budgets de la précédente législature avaient laissé derrière eux chacun une dette de un demi-milliard.

La Chambre actuelle a reçu mandat de faire cesser cette situation.

Ses efforts ont-ils été stériles ?

Il y a eu des économies sérieuses faites sur le budget ordinaire, quoiqu'on ait dit le contraire.

Les recettes ont, dans l'exercice 1888, dépassé les recettes ordinaires.

Le déficit, constaté antérieurement dans nos budgets, a donc disparu; mais on continue à affirmer son existence en la confondant avec l'emprunt dont il est très différent.

Le budget d'emprunt n'est pas supprimé; il n'a pas été possible de s'en passer, en présence des exigences de la défense nationale.

Tout le monde a subi cette nécessité ; il faut continuer à la subir et à ne pas reprocher à la République les dépenses auxquelles on ne pouvait se soustraire.

Le bilan du budget de 1888 est donc de trois milliards trois cent vingt millions en dépenses, car il ne faut pas, comme en le fait à droite, compter dans le chiffre des dettes le renouvellement des obligations sexennaires.

En douze ans nos dépenses ce sont accrues de onze pour cent, cela n'a rien d'excessif.

M. Pelletan. — On ne peut établir de comparaison sérieuse avec les budgets de l'ancienne monarchie ; elle est morte avec honneur ; elle repose au fond du tombeau dans le drapeau fleurdelysé. (Protestations à droite.)

M. de Soubeyran. — J'espère, puisque M. Pelletan se livre à de pareilles critiques, qu'on me permettra de démontrer que les allégations de M. Pelletan sont de la plus complète inexactitude. (Très bien ! à droite).

M. Pelletan. — L'accroissement du budget des dépenses n'est pas la spécialité de celui de République.

On trouve cet accroissement dans les budgets de tous les Etats de l'Europe.

Seul, dans celui de l'Angleterre, l'augmentation est moins forte.

J'ai le droit de conclure que cette Chambre a accompli une œuvre d'économie sérieuse.

Nous avons supprimé le déficit et diminué considérablement le budget d'emprunt. (Très bien ! à gauche.)

M. de Lanjuinais. — Alors demandez la dissolution avec nous, si vous êtes si sûrs de la confiance du pays. (Très bien à droite. — Longue agitation.)

Les interruptions se croisent.

M. Duchesne. — Vous croyez avoir le prestige de la bonne République.

M. Pelletan. — Je ne puis parler de la vôtre, je ne l'ai jamais vue et je ne la connaîtrai pas.

M. Duchesne. — Vous la verrez l'année prochaine.

M. Cunéo d'Ornano. — Attendez les élections.

M. Clémenceau. — Nous ne les craignons pas.

M. Cunéo d'Ornano. — Il faudra que M. Clémenceau se présente comme candidat de l'extrême gauche (Très bien, à droite.)

M. Pelletan. — L'économie la plus grande est celle qui résulte des réformes ; celle-là on ne l'a pas encore faite, on a conservé dans nos administrations la vieille organisation surannée de l'ancien régime de Napoléon.

M. Pelletan réclame un contrôle sévère pour les dépenses de la guerre et de la marine; il demande l'ajournement de la question de la réforme de l'impôt. Il dit que la Chambre a accompli à son honneur une partie de son œuvre et que si quelque chose a été fait, l'honneur en revient au Parlement.

Si on travaille si violemment à réveiller les vieilles habitudes de la nation habituée à plier sous un maître, c'est qu'on veut lutter contre le principe même, si ce régime dont les Chambres élues sont l'essence même. Le seul terrain de conciliation des partis extrêmes qui livrent la lutte, est la suppression de tout contrôle parlementaire. Le parti du 2 Décembre peut se reconnaître dans cette formule : Coup de balai et plébiscite.

M. Pelletan termine en disant que c'est faire injure à la France que de dire qu'elle désire un gouvernement sans contrôle.

M. Keller dit qu'il n'est pas de ceux qui renonceront au contrôle du pays sur les finances ; mais il veut s'expliquer sur les critiques qui ont été adressées pour les chiffres produits à la dernière séance. Je tiens donc à établir de nouveau la progression des dépenses de 1886 à 1890, on arrive à une augmentation totale de cent cinquante millions. (Très bien ! à droite.)

Si on a fait quelques économies sur le budget de la guerre, il n'y a pas lieu de s'en féliciter. En réalité, la Chambre n'a réalisé aucune des économies promises, celles qu'on nous présente sont un leurre ou tout ou moins dérisoires. (Très bien ! à droite.)

Le pays jugera de l'agitation financière de la Chambre sur ce chiffre de cent cinquante millions. (Applaudissements à droite.)

La suite de la discussion est renvoyée à demain et la séance est levée à 6 heures.

SÉNAT

Séance du lundi 20 mai 1889.

Présidence de M. LE ROYER, président.

La loi militaire

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi militaire.

M. Bardoux. — Je demande au Sénat d'adopter un amendement tendant à comprendre dans la catégorie des dispensés de deux ans les élèves des écoles françaises d'Orient.

Depuis quelques années, les autres nations font des efforts considérables pour substituer leur action à la nôtre ; pour lutter contre ces nations, il faut accorder la dispense aux élèves laïques ou congréganistes des écoles d'Orient.

Je fais appel à la sagesse et au patriotisme du Sénat et je le conjure de ne pas se dédire.

M. Spuller, ministre des affaires étrangères. — Je serais très embarrassé si je me plaçais au point de vue diplomatique; mais il faut s'en rapporter à la question qui domine le débat, et qui consiste à atté-

BOURSE DE PARIS

du mardi 21 mai

(par voie télégraphique et par FIL SPÉCIAL)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'Etat			
87 47	3 0/0	87 47	87 37	87 42
105 25	4 1/2 1883	105 20	105 15	105 05
98 17	Italien 5 0/0	97 87	98 ..	98 .
16 97	Turc 4 0/0	16 90	16 90	16 87
455 93	Egypte 6 0/0	454 93	455 31	454 37
76 1/32	Extérieure 4 0/0	76 1/32	76 7/16	76 13/16
88 3/4	Hongrois 4 0/0	88 1/4	88 3/4	88 5/8
68 .	3 0/0 Portugais	.. .	68 3/16	68 1/16
99 1/8	Consolidés anglais	.. .	99 1/8	99 1/8
93 11/16	Russe 1880	93 3/4	93 5/8	93 9/16
92 11/16	Russe 1889	92 7/8	92 13/16	92 11/16
	Sociétés de Crédit			
4275 .	Banque de France	4240 ..	4230 ..	4225 ..
541 ..	Banque d'Escompte	... ..	540 ..	540 ..
765 ..	C. Paris et d. Pays-Bas	757 ..	758 ..	763 ..
1348 ..	Crédit Foncier	1342 ..	1340 ..	1340 ..
452 .	Crédit Mobilier	... .	450 ..	450 ..
688 .	Crédit Lyonnais	687 ..	687 ..	686 ..
555 .	Banque Ottomane	555 62	555 ..	554 37
	Chemins de fer			
1835 ..	Nord ..... act.	.... ..	1830 ..	1820 ..
1387 ..	Paris-Lyon-Médit. »	.... .	1382 ..	1375 ..
.... ..	Orléans ..... »	.... ..	.... ..	1377 ..
528 ..	Autrichiens	.... .	531 ..	527 ..
273 ..	Lombards	273 ..	272 ..	268 ..
378 ..	Nord Espagne	380 ..	381 ..	385 ..
303 .	Saragosse	... .	... .	303 ..
	Valeurs diverses			
1340 .	Gaz Parisien	.... ..	1345 ..	1345 ..
. .	Métaux	.. .	.. ..	.. ..
57 .	Panama	57 ..	56 ..	58 ..
2362 ..	Suez	2360 ..	2355	2360 ..
	Mines			
279 37	Rio-Tinto	280 ..	278 ..	283 12
85 .	Tharsis	85 62	85 ..	85 62
.. ..	de Beers	... .	.. ..	... .

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 21 Mai 1889

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
87 30 -.-	3 0/0	87 20 -.-
89 25 -.-	3 0/0 amortissable	89 15 -.-
105 10 -.-	4 1/2 0/0 1883	105 25 -.-

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Une conférence revisionniste à Lyon. — Manifestation dispersée

Lyon, 21 mai. — Une réunion publique revisionniste, organisée par le Comité des républicains socialistes du département du Rhône, a eu lieu hier dans la salle du Casino.

Une conférence a été faite par M. Ernest Roche, sur la nécessité de la revision. Le conférencier a fait le procès des députés du Rhône qui ne veulent jamais, a-t-il dit, rendre compte de leur mandat dans des réunions publiques parce qu'ils ont peur de leurs électeurs.

« Tous les vendeurs de bureaux de tabac et de croix de la Légion d'honneur, a continué M. Roche, refusent de parler la main sur le Sénat, parce qu'ils sentent bien que ce sera leur refuge quand ils auront été rejetés par le suffrage universel. »

Les assistants soulignent cette phrase de leurs bravos et des cris de : « Vive Boulanger ! A bas les députés du Rhône ! A bas Thévenet ! »

« Il faut chasser tous ces parasites, conclut l'orateur; plus de Sénat, plus de Chambre haute, plus de Haute Cour. »

Un interrupteur crie : « Vous voulez dire basse-cour. » Et l'assemblée applaudit.

Après M. Roche, qui a été très applaudi, les conseillers municipaux socialistes de la Gillotière, dont l'élection a été annulée, prennent la parole et font savoir aux assistants qu'ils ont été exclus ce soir du Conseil municipal et qu'on leur a notifié à 7 heures le décret d'invalidation. Leur communication est accueillie par des cris de : « A bas le maire ! » et l'assemblée se sépare après avoir voté une résolution réclamant la revision par une Constituante.

A la sortie de la réunion, les assistants, qui étaient au nombre de trois mille environ ont voulu manifester devant les bureaux des journaux opportunistes; mais ils ont été rapidement dispersés par de nombreux détachements de police.

L'agitation en Italie

Une vive agitation règne dans toutes les provinces du royaume d'Italie.

D'après une dépêche de Milan, les troubles agraires du Haut-Milanais ont repris avec plus d'intensité.

A Corbetta, la force publique, attaquée, a dû se retirer dans la maison municipale pour se défendre; trois gendarmes et un délégué de la police ont reçu des contusions. Un paysan a été tué et trois autres ont été blessés. Huit arrestations ont été opérées.

La consigne

Le *Petit Journal* raconte l'incident suivant qui s'est produit au cours de la visite de M. Carnot à l'exposition des beaux arts :

M. Lozé, préfet de police, qui est resté un peu en arrière du cortège, se trouve arrêté à une porte par les agents qu'un officier de paix vient d'y placer avec la consigne de ne plus laisser passer personne.

» — Mais je suis le préfet de police ! dit M. Lozé.

» — Je la connais ! répond le gardien de la paix ; on me l'a déjà faite !

» Et il faut qu'une des personnes de l'entourage de M. Carnot vienne certifier l'identité de M. Lozé pour que celui-ci puisse continuer son chemin.

DERNIÈRE HEURE

De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

AU CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 21 mai. — Les ministres se sont réunis, ce matin, sous la présidence de M. Carnot.

MOUVEMENT ADMINISTRATIF

M. Constans a présenté un mouvement administratif, qui sera signé, jeudi, par M. Carnot; il paraîtra vendredi à l'*Officiel*.

M. Allain-Targé, ancien directeur au ministère, aura un siège au conseil d'Etat.

LA QUESTION D'ASSURANCE DES TABLEAUX DE L'EXPOSITION

Les ministres se sont occupés de la question d'assurance pour les tableaux exposés au Champ de mars, par les collectionneurs ou amateurs.

L'assurance irait à douze millions pour les tableaux des arts rétrospectifs, dix millions pour les soins de la Société de l'Exposition et deux millions pour les soins du Trésor.

UNE RÉVOCATION

M. Spuller a soumis, à M. Carnot, un décret mettant en disponibilité M. Daloz, consul général à Amsterdam, qui, lors de la fête des Etats-Généraux, n'a pas invité les membres de la colonie française à se rendre au consulat pour célébrer l'anniversaire du 5 mai.

On assure qu'il serait remplacé par M. Gragnon, ancien préfet de police.

LA LOI MILITAIRE

Les ministres de la guerre et de la marine ont entretenu le Conseil relativement à la loi militaire du recrutement à la Martinique, à la Guadeloupe, à la Guyane et à la Réunion.

Le Conseil a décidé de soutenir, devant le Sénat, le système de recrutement voté par la Chambre, et qui est analogue à celui de la Métropole.

M. SCHNERB

En ce qui concerne le mouvement administratif, M. Constans tient à ce que M. Schnerb, ancien préfet de Nancy, rentre dans l'administration ; il désire bien marquer la place d'autorité, qui, en temps d'élections, doit appartenir au représentant direct de l'Administration.

LE RENOUVELLEMENT DU PRIVILÈGE DE LA BANQUE DE FRANCE

Le Conseil ne s'est pas occupé du projet relatif au renouvellement du privilège de la Banque de France. Ce projet est bien arrêté, mais M. Rouvier ne le déposera qu'après le vote du budget de deux ou trois ministères.

Le duel Lockroy-de la Berge

Paris, 21 mai. — La rencontre annoncée entre MM. Lockroy et de la Berge a eu lieu ce matin aux environs de Paris.

A la première reprise, M. Lockroy a été blessé légèrement à la partie interne du coude. Les adversaires se sont serré la main.

Une collision dans la Manche

Douvres, 21 mai. — Une collision s'est produite, cette nuit, dans la Manche, entre le vapeur *German Emperor*, provenant d'Espagne, et le vapeur *Beressord*, allant à Bombay.

Le *German Emperor* a coulé. Il a eu un noyé. Les survivants sont arrivés à Douvres.

Mort du préfet maritime de Rochefort

Rochefort, 21 mai. — L'amiral Pritz-Duer, préfet maritime de Rochefort, est mort cette nuit.

L'amiral Krantz a transmis à la veuve du préfet maritime l'expression de ses vifs regrets.

L'arrivée du roi d'Italie à Berlin. — Accueil cordial de Guillaume. — A travers les rues.

Berlin, 21 mai. — Le roi d'Italie et le prince royal sont arrivés ce matin, à dix heures 33.

Ils ont été reçus et salués cordialement par l'Empereur, le prince, la famille impériale, le chancelier de l'Empire, les ministres et les généraux.

L'Empereur et le Roi se sont embrassés à plusieurs reprises.

Le Roi a passé devant la compagnie d'honneur, puis les souverains se sont présenté leur suite, après quoi ils ont quitté la gare et se sont dirigés à travers les rues splendidement décorées et garnies de troupes vers le château impérial.

Sur le parcours du cortège, une foule considérable n'a cessé d'acclamer les souverains.

Le temps était superbe.

Les grèves en Allemagne

Berlin, 21 mai. — Trois mille maçons se sont mis en grève ce matin.

Breslau, 21 mai. — D'après la *Gazette de Silésie*, le travail a été complètement repris hier dans les charbonnages de Gottersberg.